

Statistiques communautaires: balance des paiements, commerce international des services et investissements directs étrangers

2003/0200(COD) - 20/11/2012 - Document de suivi

Conformément au règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers (le «règlement BdP»), la Commission présente un document de travail évaluant la qualité des données déclarées par les États membres en 2011.

Le document - préparé avec l'aide du comité de la balance des paiements - est le premier document de travail sur ce thème élaboré par Eurostat pour le Parlement européen et s'appuie sur les résultats de l'exercice d'évaluation de la qualité de la balance des paiements (BdP) réalisé par Eurostat entre janvier et juin 2012.

Après une description succincte des principes qui guident toute l'évaluation de la qualité des statistiques officielles et un bref aperçu des défis rencontrés dans l'établissement des données de la BdP dans un environnement mondialisé, le document analyse le degré auquel les données BdP respectent les principes de qualité qui guident le Système statistique européen (SSE).

La Commission conclut que **l'entrée en vigueur du règlement (CE) n° 184/2005 a conduit à une plus grande harmonisation des statistiques de la balance des paiements dans l'ensemble de l'UE et amélioré la disponibilité des données pour les utilisateurs**. Les principales constations du document de travail sont les suivantes :

- les **données** BdP requises par Eurostat au titre du règlement (CE) n° 184/2005 sont déclarées par chaque État membre, généralement à temps ;
- une **quantité** beaucoup plus importante de données BdP est à présent à la disposition des utilisateurs finals par rapport à celle qui pouvait être obtenue à la fin des années 90: davantage de détails sont à présent disponibles concernant les opérations et les ventilations géographiques, la fréquence et la fraîcheur des données se sont améliorées et des séries chronologiques plus longues ont été reconstruites pour les besoins d'analyses économiques ;
- on a davantage recours à **l'estimation** mais la qualité résultante est maintenue sous contrôle très strict. Les rapports sur la qualité permettent de surveiller régulièrement la stabilité et la cohérence des données.

En raison de la crise financière, **tant les données BdP que les données IIP (position extérieure globale) font l'objet d'une attention accrue de la part des utilisateurs**. Les statistiques BdP et IIP sont des outils fondamentaux pour l'analyse des déséquilibres externes et sont également utilisées comme données primaires pour trois des dix indicateurs qui font partie du tableau de bord de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM).

À la suite des problèmes récents sur les marchés financiers, les utilisateurs formulent cependant déjà des demandes de données BdP et IIP détaillées **qui vont au-delà de ce qui est inclus dans le règlement BdP modifié**. Ils auraient besoin d'autres ventilations géographiques pour les flux financiers et, idéalement, de données bilatérales concernant de nombreux flux d'investissement. Des utilisateurs responsables des négociations commerciales avec des pays tiers ont réitéré leur demande d'informations sur les services «par mode de fourniture». Eurostat étudiera la possibilité de collecter, sur une base volontaire, également

ce genre d'informations auprès des responsables de l'élaboration de la BdP. Eurostat et les responsables de l'établissement de la BdP mettent tout en œuvre pour assurer que les données BdP et IIP satisfassent entièrement aux besoins du large cercle de leurs utilisateurs.

Le prochain exercice d'évaluation de la qualité de la BdP commencera en janvier 2013.